

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail -justice- solidarité



REGION ADMINISTRATIVE DE LABÉ

PREFECTURE DE LABE

COMMUNE DE KAALAN

PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT(PAI)

EXERCICE : 2024

Octobre 2025

FICHE DE CONTROLE ET DE VALIDATION DU PAI

18	Plan de masse								
19	Formulaire d'analyse environnementale des microprojets								
20	Formulaire de recommandations								
21	Fiche de Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)								
22	Extrait du Procès-Verbal d'adoption du PAI								
23	Fiche d'engagement pour l'entretien et la fonctionnalité des infrastructures et équipements à réaliser								
24	Conventions de suivi et de gestion des microprojets								
25	Fiches de présentation des microprojets								
26	Devis détaillé(s) du ou des microprojet (s) avec visas des services préfectoraux compétents								
27	Plans-types avec visas des services préfectoraux compétents								
28	TDR et Contrats de l'Ingénieur Conseil/organisme d'appui								

Kaalan le, ____ / ____ /2025

S/G de la commune

Analyste Passation Marchés

Le Comptable

AMADOU SY

Iliassa Diallo

Abdoulaye Yansané

Le chef d'Antenne Régionale

Boubacar Dombel Diallo

PREFECTURE DE LABE

.....
SOUS-PREFECTURE DE KAALAN

.....
COMMUNE DE KAALAN

.....
N°... /SP/CR/K/2025

REPUBLIQUE DE GUINEE



Travail-Justice-Solidarité

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE CHOIX DES MICROPROJETS DU PAI

La Délégation Spéciale de la **Commune de kaalan, Préfecture de Labe**, réuni en séance extraordinaire du **07/10/2025** : se référant au rapport BP 2024 adopte à l'unanimité le **PAI 2024** des microprojets ci-après ;

- **Construction d'une clôture en dure de 400ML à l'école primaire de kaalan centre, secteur du centre, commune rurale de kaalan, préfecture de Labé, région administrative de labe**

Il autorise le Président de la délégation spéciale à demander une partie du financement dudit PAI à **l'Agence Nationale de Financement des Collectivités (ANAFIC)**

Fait à Kaalan le/...../2025

Signataires :

N°	Prénoms et noms	Fonctions	Signatures
1	Mamadou Mouctar DIALLO	Président	
2	Amadou TOUNKARA	1 ^{er} Vice- Président	
3	Mamadou Dian DIALLO	Membre	
4	Thierno Mamadou Bilo SOW	Membre	
5	Mariama Diouldé DIALLO	Membre	
6	Amadou Oury SANGARE	Membre	
7	Mamadou Alpha DIALLO	Membre	

Le Président

Mamadou Mouctar DIALLO

Grille d'identification des microprojets en lien avec la BP et le Climat

Région Administrative :

Préfecture	Commune	Listes de 5 actions retenues dans la BP	Composition de l'action (Si 100 % Climat : OUI Sinon, indiquez les éléments qui sont en lien avec le Climat, Ex. : kits solaires, reboisement de la cour, etc.)	Actions telles que formulées dans l'une des grilles	Niveaux de « résilience » prévu pour la réalisation de l'action (Niveau 1 ou 2)	Coût total du microprojet retenu dans le PAI (En GNF)
LABE	KAALAN	Construction d'un centre de santé amélioré dans le district de kaalan centre	Kits solaires reboisement de la cour etc.	OUI	2	600.000.000 fg
		Adduction d'eaux dans les districts de Missidè tiga et Dar-es-salam	Hydraulique reboisement de la cour etc.	OUI	2	600.000.000 fg
		Aménagement de deux (2) bas-fond de 80h dans les districts de Missidè tiga, Madina para et Dar-es-salam	OUI	OUI	1	1.125.000.000
		Reboisement dans tous les (4) districts	OUI	OUI	1	800.000.000 fg
		Création des forets communautaires dans les (4) districts	OUI	OUI	1	550.000.000 fg

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

REGION ADMINISTRATIVE DE : LABE

PREFECTURE DE : LABE

COMMUNE RURALE DE : KAALAN

Fiche de vérification du PAI qui reflète les priorités des citoyens identifiées au cours du processus de la budgétisation participative (BP)

Ficheremplie par: NOM : CAMARA PRENOMS : KADIATOU ; FONCTION : ATEC

SIGNATURE : DU / /2025

Labé le/...../20

Visa de conformité de l'Agent Régional de Suivi (ARS)

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

REGION ADMINISTRATIVE DE : LABE

PREFECTURE DE : LABE

COMMUNE RURALEDE KAALAN :

Fiche de vérification des actions du PAI identifiées comme contribuant à la résilience climatique

	Missidè tiga, Madina para et Dar-es- salam																							
	Reboiseme nt dans tous les (4) districts	Environne ment	Madina para,Mis sidè tiga,Dar- es-salam Kaalan centre																					
	Création des forets communau taires dans les (4) districts																							

Fiche remplie par : NOM : CAMARA PRENOM : KADIATOU ; FONCTION : ATEC

SIGNATURE :

DU

/

/2025

Labé le / /2025

Visa de conformité de l'Agent Régional de Suivi (ARS)

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

REGION ADMINISTRATIVE DE : LABE

PREFECTURE DE : LABE

COMMUNE RURALE DE : KAALAN

Fiche de vérification des actions du PAI identifiées comme répondant aux besoins des femmes, des jeunes et/ou d'autres groupes vulnérables

Fiche remplie par: NOM : CAMARA PRENOMS : KADIATOU ; FONCTION : ATEC

SIGNATURE : ----- DU -----/-----/20-----

N°	Liste générale des microprojets du PAI 20--- à réalisé							Coût de réalisation en GNF	Liste des microprojets du PAI 20--- répondant aux besoins des femmes, des jeunes et/ou d'autres groupes vulnérables (Identifiés à travers l'outil de la vulnérabilité sociale)										Niveau de vulnérabilit é	Coût de réalisati on en GNF			
	N°	Libellé microprojet	Domaine/ Secteur	District/ Quartier	Localisation (Coordonnées géographiques)	Nombre de bénéficiaires			X	Y	T	F	J	PVH	N°	Libellé microprojet	Domaine/ Secteur	District/ Quartier	Localisation (Coordonnées géographiques)	Nombre de bénéficiaires			
					X	Y	T	F	J	PVH						X	Y	T	F	J	PVH		
	Sante	Kaalan centre																					
	Hydraulique	Missidè tiga ,dar-es-sam																					
	Agriculture	Madina para, Missid è tiga,Dar-es-salam																					
	Environnement	Madina para, Missid è tiga,Dar-es-salam Kaalan centre																					
	Environnement	Madina para, Missid è tiga,Dar-es-salam Kaalan centres																					

Labé le/...../20

Visa de conformité de l'Agent Régional de Suivi (ARS)

PRESENTATION DU PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT (PAI 2024)

NOM DE LA COMMUNE : KAALAN
REPRESENTEE PAR : KADIATOU CAMARA ATEC
PRÉFECTURE DE : LABE
RÉGION ADMINISTRATIVE DE : LABE

Année : 2025

ORGANISMES DE FINANCEMENT EXTERIEUR:

ANAFIC

Conformément aux dispositions du code des collectivités, il s'est tenu dans la commune kaalan en date du **07/10/2025**, relative à la programmation et l'adoption des micros projets **du PAI 2024** issus du rapport BP de l'année 2024

La délibération de cette session a permis de retenir au titre du Programme Annuel d'Investissement de l'année 2024 et sur la base des disponibilités de la collectivité et des engagements financiers des partenaires, les microprojets suivants :

N°	Micropjet à conforter	Désignation et localisation du/des micropjets	Contributions des organismes de financement Extérieur (OFE)	Total (en GNF)
			ANAFIC	
1	Construction d'une cloture en dure de 400ML à l'école primaire de kaalan centre, secteur du centre, commune rurale de kaalan,prefecture de labe,region administrative de labe	Amenagement , sécurisation de 400ML à l'école primaire de kaalan		413 811 000
COÛT HORS TAXES DES MICROPROJETS				413 811 000
PRESTATIONS INGENIEUR CONSEIL		6%		24 828 660
TVA		18%		74 485980
COÛT TOTAL AVEC TTC				488 296 980
COÛT TOTAL AVEC TTC + PRESTATION				513 125 640

Suivant les devis estimatifs des micropjets, ci-dessus énumérés, le coût total des investissements s'élève à : **Quatre cent treize million huit cent onze mille Guinée Francs.**

Kaalan, le / /2025

Le Président

Mamadou Mouctar DIALLO

PRESENTATION DES MICROPROJETS IDENTIFIES EN LIEN AVEC LES ODD, OBJECTIFS DU PNDES ET LES COMPETENCES TRANSFEREES

N°	Secteurs de développement	Types de microporjets	Bénéficiaires ou Cibles	ODD correspondant à atteindre	Objectifs du PNDES à atteindre	Piliers du PNDES correspondants	Compétences transférées correspondantes
1	Construction d'une clôture en dure de 400ML à l'école primaire de kaalan centre, secteur du centre, commune rurale de kaalan,prefecture de labe,region administrative de labe	Gouvernance	kaalan	4	12	03	07



Agence Nationale de Financement
Des Collectivités Locales (ANAFIC)



ANTENNE REGIONALE LABÉ
N° .../ANAFIC/ARA/2025

.....
MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES

Labé, le / /2025

Le chef d'Antenne Régionale de LABÉ
A
Monsieur le Président de la délégation de la
Commune de Kaalan

OBJET : Lettre d'intention de financement
Du PAI 2024

Monsieur,
En réponse à la demande de financement du PAI de la CR de Kaalan en date du / /2025 et suite à l'approbation du programme annuel d'investissement (PAI 2024) par la Commune de Kaalan j'ai l'honneur de vous certifier par la Présente que l'Agence Nationale de Financement des Collectivités (ANAFIC) s'engage à contribuer au financement de votre PAI à hauteur de Quatre cent treize million huit cent onze mille Guinée Nouveaux Francs.

Pour la réalisation des activités suivantes :

- Construction d'une clôture en dure de 400ML à l'école primaire de kaalan centre, secteur du centre, commune rurale de kaalan, préfecture de Labé, région administrative de Labé

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma franche collaboration.

Labé, le / / 2025

Le chef d'Antenne Régionale de LABE

Boubacar Dombel Diallo

PREFECTURE DE LABE

.....

SOUS-PREFECTURE DE KAALAN

.....

COMMUNE RURALE DE KAALAN

.....

N°...../SP/CR/K/2025

REPUBLIQUE DE GUINEE



Travail-Justice-Solidarité

LE PRESIDENT

A

MONSIEUR LE CHEF D'ANTENNE REGIONALE
DE L'ANAFIC LABÉ

OBJET : Transmission du PAI / 2024 de
La Commune rurale de kaalan
Pour financement.

Madame,

En s'appuyant sur la délibération de la session extraordinaire des membres de la Délégation Spéciale de la **Commune de kaalan** en date du **07 / 10 /2025**, relative à l'adoption du PAI 2024, j'ai l'honneur de vous transmettre pour financement, le Programme Annuel d'Investissement du (PAI 2024) de la Commune, en vue de réaliser les microprojets suivants :

- **Construction d'une clôture en dure de 400ML à l'école primaire de kaalan centre, secteur du centre, commune rurale de kaalan, préfecture de Labé, région administrative de Labé.**

Veuillez agréer, Madame Le chef d'Antenne Régionale, l'expression de ma franche collaboration.

Kaalan le, / /2025

LE PRESIDENT

Mamadou Mouctar DIALLO

**MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU
TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION**

REGION ADMINISTRATIVE DE LABÉ

PREFECTURE DE LABÉ

N° / / 2025

REPUBLIQUE DE GUINEE



Travail-Justice-Solidarité

LE PREFET

A

**MONSIEUR LE PRESIDENT DE
LA COMMUNE DE Kaalan**

Objet : Transmission du PAI /2024 validé

De la Commune de Kaalan

Monsieur le Maire,

Suite à votre requête n°..... **En date du / /2025**, relative à l'examen et à la validation des microprojets du Programme Annuel d'Investissement pour l'exercice 2024 de la CR, portant sur :

- **Construction d'une clôture en dure de 400ML à l'école primaire de kaalan centre, secteur du centre, commune rurale de kaalan, préfecture de Labé, région administrative de Labé.**

J'ai l'honneur de vous notifier que les microprojets à réaliser sont effectivement inscrits dans le BP et respectent les exigences des politiques sectorielles respectives. Par conséquent, les services compétents de ma préfecture n'ont pas d'objection quant à la réalisation des dits microprojets. A cet effet, je vous transmets pour exécution, le Programme Annuel d'Investissement (PAI) (exercice 2024) validé.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma franche collaboration.

Labé le, / /2025

LE PREFET

Colonel Etienne TOUNKARA

PREFECTURE DE LABE

.....
SOUS-PREFECTURE DE KAALAN

.....
COMMUNE RURALE DE KAALAN

.....
N° /SP/CR/K/2025

REPUBLIQUE DE GUINEE



Travail-Justice-Solidarité

LE PREIDENT
A
MONSIEUR LE PREFET DE LABE

Objet : Transmission du PAI/ 2024

De la commune de Kaalan pour
Approbation par la préfecture.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous transmettre pour examen et validation par vos services compétents, les dossiers techniques des microprojets retenus par la Commune Rurale dans le cadre de l'exécution de son Programme Annuel d'Investissement (PAI 2024). Ils portent sur :

- Construction d'une clôture en dure de 400ML à l'école primaire de kaalan centre, secteur du centre, commune rurale de kaalan, préfecture de Labé, région administrative de Labé.

Veuillez agréer, Monsieur le **Préfet**, l'expression de ma franche collaboration.

Kaalan, / /2025

LE PRESIDENT

Mamadou Mouctar DIALLO

REGION ADMINISTRATIVE DE LABÉ

REPUBLIQUE DE GUINEE

PREFECTURE DE LABE

COMMUNE RURALE DE KAALAN

REF N° /SP/KI/2025



Travail-Justice-solidarité

LE PRESIDENT

A

MONSIEUR LE DIRECTEUR PREFECTORAL DE
L'URBANISME, DE L'HABITAT ET CONSTRUCTION

**OBJET : Transmission des quantitatifs et plans types des
Micropprojets du PAI 2024 de la Commune de Kaalan
Pour examen et Validation.**

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous transmettre pour examen et validation par vos services compétents, les quantitatifs et les plans types des micropprojets retenus par la Commune Rurale de Kaalan dans le cadre de l'exécution de son Programme Annuel d'Investissement (PAI) 2024 pour la réalisation des micropprojets, avec le financement de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités (ANAFIC). Il porte sur les travaux :

- **Construction d'une clôture en dure de 400ML à l'école primaire de kaalan centre, secteur du centre, commune rurale de kaalan, préfecture de Labé, région administrative de Labé**

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes considérations distinguées.

Kaalan, le / /2025

Le président

Mamadou Mouctar DIALLO

REGION ADMINISTRATIVE DE LABÉ

REPUBLIQUE DE GUINEE

PREFECTURE DE LABE



SERVICE PREFECTORALE
DE DEVELOPPEMENT DE LABE

Travail-Justice-Solidarité

N° / / / 2025

Lettre d'engagement

Le service préfectoral de développement de Labé salue et encourage la réalisation des travaux de :

- **Construction d'une clôture en dure de 400ML à l'école primaire de kaalan centre, secteur du centre, commune rurale de kaalan, préfecture de Labé, région administrative de Labé.**

En outre, elle s'engage à soutenir ces actions en veillant au respect des normes définies en la matière.

En foi de quoi, je délivre le présent engagement pour servir et valoir ce que de droit.

Labé, le / / 2025

Le DMR de la préfecture de LABE

Amadou SY

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRE-
UNIVERSITAIRE ET DE L'APHABETISATION**

REPUBLIQUE DE GUINEE



**INSPECTION REGIONALE DE L'ENSEIGNEMENT
PRE-UNIVERSITAIRE ET DE L'APHABETISATION
DE LABÉ**

Travail-Justice-Solidarité

**DIRECTION PREFECTORALE
DEL'ENSEIGNEMENT PRE-UNIVERSITAIRE ET
DE L'APHABETISATION DE LABÉ**

N° / /DPE/2025

Lettre d'engagement

La Direction Préfectorale de l'Education de Labé salue et encourage le projet de :

- **Construction d'une clôture en dure de 400ML à l'école primaire de kaalan centre, secteur du centre, commune rurale de kaalan, préfecture de Labé, région administrative de Labé.**

En outre, elle s'engage à soutenir cette action en veillant au respect des normes définies en la matière.

En foi de quoi, je délivre le présent engagement pour servir et valoir ce que de droit.

Kaalan le, / /2025

La Directrice Préfectorale de l'Education

Youssouf KOULIBALI



**MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**-----
SERVICE NATIONAL D'AMENAGEMENT DES
POINTS D'EAU (SNAPE)**

**-----
BASE REGIONALE DE LABÉ**

**-----
N°...../MHA/SNAPE/BRK/2025**

REPUBLIQUE DE GUINEE



Travail-Justice-Solidarité

ATTESTATION DE NON-OBJECTION

Je soussigné le Chef de base Régional du SNAPE atteste la non-objection quant à la réalisation des travaux d'adduction d'eau potable du bureau de la commune Rurale de à travers un branchant d'une pompe électrique sur le forage de ladite commune, la réalisation d'un château d'eau, rénovation des douches internes, correction sur les plafonds du bureau, fourniture de deux climatiseurs et aménagement de la cours, commune Rurale

Cette infrastructure, une fois réalisée, contribuera à l'agrandissement du parc des points d'eau et avec l'amélioration de la desserte en eau potable pour le personnel de la Commune et voisnages.

De manière transversale c'est avec un ouf de soulagement que nous saluons et encourageons cette belle initiative.

Cette présente attestation de non-objection est délivrée à la commune rurale de pour servir et valoir ce que de droit.

Labé le...../....../2025

Le Chef de la Base du SNAPE

.....

EXTRAIT DU RAPPORT BP INDIQUANT LES MICROPROJETS CHOISIS POUR LE PAI

I- **DESCRIPTION DU PROCESSUS D'ELABORATION DU BP EXERCICE 2024 :**

Cette activité a démarré par la formation du COPIL et des équipes de facilitation sur l'approche et la méthodologie de travail dans toutes les étapes du processus. Suite à cette formation, les équipes ont été déployées dans les **Quatre (04)** districts pour animer les forums de district. A l'issu de cette activité, **vingt (20) besoins** ont été exprimés et classés par ordre de priorité par chaque district à soumettre au forum communal. Les focus groupes (sages, femmes et jeunes, catégories socioprofessionnelles) organisés à cet effet ont permis aux populations d'exprimer leurs besoins prioritaires.

Le forum communal s'est tenu le **31 Janvier 2024 au siège de la Commune Rurale**. Il a regroupé tous les acteurs de développement de la CR à savoir les Autorités administratives, les conseillers communaux, les conseils de district, les OSC, les SPD/STD, les syndicats de transporteurs, les administrateurs du marché, les populations, l'ANAFIC et l'équipe d'appui.

A cette occasion, les participants ont pris connaissance et débattus sur les priorités exprimées par chaque district, conduisant à une synthèse par ordre de pertinence des priorités.

Sur cette base, les **Cinq (5) priorités** suivantes sont retenues par le forum au titre du budget participatif de Kaalan pour l'exercice 2024 en tenant compte des ressources disponibles et de la capacité de mobilisation des fonds de la CR :

1- Construction d'une clôture en dure de 400ML à l'école primaire de kaalan centre, secteur du centre, commune rurale de kaalan, préfecture de Labé, région administrative de Labé.

2 -Construction d'un centre de santé amélioré dans le district de kaalan centre.

3-Amenagement de deux (2) bas-fond de 80h dans les districts de Missidè tiga, Madina para et Dar-es-salam.

4-Réboisement dans tous les (4) districts.

5-Création des forets communautaires dans les (4) districts.

PREFECTURE DE LABE

REPUBLIQUE DE GUINEE

.....
SOUS-PREFECTURE DE KAALAN

.....
COMMUNE RURALE DE KAALAN

.....
N° /sp/CR/K/2025



Travail-Justice-Solidarité

INFORMATION SUR LE COMPTE BANCAIRE DE LA COMMUNE

A ouvert un compte bancaire dont les références sont les suivantes :

Titulaire du compte : **CR DE KAALAN**

Banque : **BCRG**

Adresse : CR KAALAN

Numéro du compte : **202404**

Signataires :

1. Mamadou Mouctar DIALLO (Président de la délégation de la Commune)
2. Mamadou lamarana DIALLO (Receveuse Communale)

La commune rurale de Kaalan représentée par son Président, Mamadou Mouctar certifie qu'elle utilisera ce compte dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Développement Local (PDL) dont une partie des financements sera mise à la disposition de la commune de Kaalan par l'ANAFIC.

Kaalan le / /2025

Le Président de la commune

Mamadou Mouctar DIALLO



DECISION DE CREATION DU COMITE DE SUIVI ET DE GESTION DU PAI 2024

DECISION

PORANT création, organisation, attributions et fonctionnement du Comité de Suivi et de Gestion (CSG) du PAI 2024 de la Commune de Kaalan

Le président de la délégation spéciale de Kaalan,

- Vu la Charte de la transition
- Vu le Décret n° 087/PRG/SGG du 19 Juin 1987, portant attributions et condition des Préfets ; secrétaires généraux de préfecture ; sous-préfets et sous-préfets adjoints
- Vu le Décret n° 165/PRG/SGG du 13 Juin 2022, portant nomination du Colonel Etienne TOUNKARA, en qualité de Préfet de LABE ;
- Vu le Code révisé des Collectivités Locales de la République de Guinée ;
- Vu la délibération des membres de la délégation spéciale de la Commune du 07/10/2025 portant l'adoption des microprojets du Programme Annuel d'Investissement (PAI) 2024 et la mise en place du Comité de Suivi et de Gestion du dit PAI,

DECISION

ARTICLE 1 :

Il est créé un Comité de Suivi et de Gestion du processus d'élaboration et de mise en œuvre du Programme Annuel d'Investissement (PAI) 2024 de la Commune Rurale de Kaalan

ARTICLE 2 :

Le Comité de suivi et de gestion du processus est placé sous l'autorité directe du Président de la délégation spéciale de la Commune à qui il rend compte régulièrement de l'évolution du processus. Elle peut faire appel à des personnes ressources dans l'exécution de sa mission.

ARTICLE 3 : Composition des CSG

Dans le souci de respecter la politique de décentralisation et notamment le Code des collectivités locales à son article 147,

Le Comité des travaux de Suivi et de Gestion du projet de :

1. Construction d'une clôture en dure de 400ML à l'école primaire de kaalan centre, secteur du centre, commune rurale de kaalan, préfecture de Labé, région administrative de Labé

N°	PRENOMS ET NOM	FONCTION
1	El. Mamadou Oury DIALLO	Président
2	Mamadou Moustapha DIALLO	Membre
3	Sadou BARRY	Membre
4	Saikou Oumar	Membre
5	Mamadou Saliou DIALLO	Membre

ARTICLE 4 : Missions du CSG

Le comité de Suivi et de Gestion a principalement pour mission de :

- a. Au cours de la réalisation des microprojets :

- Assurer une communication sensibilisante pour faire intéresser les bénéficiaires au projet ;
- Sensibiliser les bénéficiaires sur l'intérêt collectif des microprojets ;
- Contrôler la gestion des stocks de matériaux présents sur le chantier ;
- Faire le suivi et le contrôle du personnel présent sur le chantier ;
- Faire le suivi et le contrôle rapproché des travaux sur une base quotidienne.

- b. Après la réalisation des infrastructures :

- Sensibiliser les populations sur l'utilisation des infrastructures ;
- Sensibiliser les populations sur la « culture » de l'entretien ;
- Confirmer les coûts récurrents de fonctionnement des infrastructures dont l'entretien et les ressources correspondantes mobilisables estimés avant la réalisation des infrastructures ;
- Mobiliser les ressources nécessaires pour le fonctionnement et l'entretien et les gérer correctement pour un service de qualité ;
- Organiser les équipes de travail et assurer le suivi des différentes opérations qu'implique le fonctionnement des infrastructures dans l'entretien ou la réparation.

ARTICLE 5 :

La Secrétaire Générale de la Commune, le Receveur Communal, les Présidents des Commissions Permanentes, les Présidents de District/Chefs de Quartier sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 :

Le présent Arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Kaalan le / /2025

Le Président

Mamadou Mouctar DIALLO

Ampliation :

CR Kaalan: 1

Préfecture : 1

Président de District : 1

ARA Labé/ANAFIC : 1

Archives : 1/5



PREFECTURE DE LABE

COMMUNE DE KAALAN

REF N° /CR/K/2025

Travail-Justice-solidarité

DECISION DE CREATION DU COMITE DE TRANSPARENCE DU PAI 2024**DECISION**

PORANT création, organisation, attributions et fonctionnement du Comité de Transparence du PAI 2024 de la Commune de Kaalan

Le président de la délégation spéciale de Kaalan,

- Vu la Charte de la transition
- Vu le Décret n° 087/PRG/SGG du 19 Juin 1987, portant attributions et condition des Préfets ; secrétaires généraux de préfecture ; sous-préfets et sous-préfets adjoints
- Vu le Décret n° 165/PRG/SGG du 13 Juin 2022, portant nomination du Colonel Etienne TOUNKARA en qualité de **préfet** de LABE ;
- Vu le Code révisé des Collectivités Locales de la République de Guinée ;
- VU la délibération Des membres de la délégation spéciale de la Commune Rurale de **Kaalan** du 09/10/2025 portant mise en place, attribution et fonctionnement du comité de transparence du dit PAI,

DECISION**ARTICLE 1 :**

Il est créé un Comité de Transparence du processus d'élaboration et de mise en œuvre du Programme Annuel d'Investissement (PAI) 2024 de la Commune kaalan

ARTICLE 2 :

Le Comité de Transparence du processus est placé sous l'autorité directe du Président de la délégation spéciale de la Commune à qui il rend compte régulièrement de l'évolution du processus. Elle peut faire appel à des personnes ressources dans l'exécution de sa mission.

ARTICLE 3 : Composition du CT

Le CT est composé comme suit :

N°	Prénoms et Noms	Fonctions
1	Lansana CAMARA	Sous-préfet (Président)
2	Kadiatou CAMARA	Agent Technique d'Encadrement Communautaire (ATEC)
3		Société civile (Représentant des jeunes)
4		Société civile (Représentantes des femmes)

ARTICLE 4 : Missions du CT

Il est l'organe de suivi et de contrôle à posteriori de la régularité des opérations effectuées par les différents Comités, mis en place au niveau de la Commune.

ARTICLE 5 :

Le Secrétaire Général de la Commune, le Receveur Communal, les Présidents des Commissions Permanentes, le Chef de Quartier est chargé de ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 :

Le présent Arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Kaalan, le / /2025

Le président

Mamadou Mouctar DIALLO

Ampliation

Préfecture :1

CR Kaalan : 1

Président de District : 1

ARA Labé/ANAFIC : 1

Archives : 1/5

REGION ADMINISTRATIVE DE LABÉ

REPUBLIQUE DE GUINEE

PREFECTURE DE LABE



COMMUNE RURALE DE KAALAN

Travail-Justice-Solidarité

N° /COM/CR/K/ 2025

LISTE DES MEMBRES DU COMITE DE SUIVI ET DE GESTION

Le Comité de Suivi et de Gestion pour les travaux du :

MICROPROJET ;

- ✓ Construction d'une clôture en dure de 400ML à l'école primaire de kaalan centre, secteur du centre, commune rurale de kaalan, préfecture de Labé, région administrative de Labé.

Constitué au cours de la séance extraordinaire du 07/10/2025, dans le cadre du suivi et de la gestion du microprojet est composé comme suit :

N°	PRENOMS ET NOM	FONCTION
1	El. Mamadou Oury DIALLO	Président
2	Mamadou Moustapha DIALLO	Membre
3	Sadou BARRY	Membre
4	Saikou Oumar	Membre
5	Mamadou Saliou DIALLO	Membre

Kaalan, le / /2025

Le Président

Mamadou Mouctar DIALLO

REGION ADMINISTRATIVE DE LABÉ

PREFECTURE DE LABE

COMMUNE DE KAALAN

REPUBLIQUE DE GUINEE



Travail-Justice-Solidarité

N° /SP /CR/KI' / 2025

LISTE DES MEMBRES DU COMITE DE TRANSPARENCE

Le Comité de transparence de la commune de Kaalan constitué au cours de l'extraordinaire du 09/10/2025, pour la période de Trois (03) mois allant du **1^{er} /11/2025 au 31/1/2025**, est composé comme suit :

N°	PRENOMS ET NOM	FONCTION
1	Lansana CAMARA	Sous-préfet
2	Kadiatou CAMARA	ATEC
3		Société civile (Représentant des jeunes)
4		Société civile (Représentantes des femmes)

Kaalan, le / /2025

Le Président

Mamadou Mouctar DIALLO

PREFECTURE DE LABE

REPUBLIQUE DE GUINEE



.....
COMMUNE RURALE DE KAALAN

.....
DISTRICT DE KAALAN CENTRE

.....
SECTEUR Kaalan 2

.....
Ref N°...../C.../...../kl/2025

Travail-Justice-Solidarité

ATTESTATION DE DONATION

Je soussigné **Elhadj Oumar DIALLO**, représentant du District de **Kaalan centre** reconnais avoir cédé volontairement une partie du domaine Public appartenant à la collectivité d'une superficie de 400ML, pour la **Construction d'une clôture en dure de 400ML à l'école primaire de kaalan centre, secteur du centre, commune rurale de kaalan, préfecture de Labé, région administrative de Labé**

Ce domaine octroyé sans contrainte et avec de libre consentement de tous les membres du bureau district, est exempt de tout conflit et ne fera pas l'objet de compensation de quelque nature que ce soit.

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kaalan le, / /2025

Pour le District de Kaalan centre

Elhadj Oumar DIALLO

Témoins

1- **Elhadj Mohamed kouradji DIALLO**

2- **Thierno Boubacar Séra DIALLO**

Vu et approuvé par le Président

Mamadou Mouctar DIALLO

PLAN DE MASSE

Formulaire d'analyse environnementale et sociale de sous-projet

A- INFORMATIONS DE BASE

1- Nom du sous-projet :

➤ Construction d'une clôture en dure de 400ML à l'école primaire de kaalan centre, secteur du centre, commune rurale de kaalan, préfecture de Labé, région administrative de Labé ;

2- Préfecture Labé Commune Kaalan

3- District : Kaalan centre Secteur : kaalan 2

4- Objectif du sous-projet et activités : Sécurisation des élèves

Coût estimé du sous-projet : **GNF 413 811 000**

5- Taille approximative du projet : Nombre de bâtiments 00; Superficie totale : 400ML

6- Coordonnées géographiques :

Longitude : -12.15926

Latitude : 11.30833

B. DESCRIPTION DU PROJET

1- Comment le site du projet a-t-il été choisi ? le site a été choisi au cours d'une session extraordinaire du conseil communal avec le consensus des populations bénéficiaires

2- Quel est le nombre de bénéficiaires ? directs et indirects

Nombre de bénéficiaires	Hommes	Femmes	Enfants (0-13)	Jeunes (14-35 ans)
Bénéficiaires directs	279	283		
Bénéficiaires indirects	413			

3- Origine Sociale: Origine Guinéen X Allogènes Migrants Autres

4- Situation socioprofessionnelle: Agriculteurs Eleveurs Mixtes X Autres (précisez)

5- Moyens de subsistance des femmes : Quelles types d'activités intéressent les femmes dans le projet ? Les femmes seront intéressées par les clôtures grillagées et la fosse d'accumulation dans le projet

6- Statut du site d'implantation du projet : Propriété Location Cession gratuite X

7- Y'a-t-il un acte attestant la propriété, la location ou la cession gratuite ?

Oui : X Non : Si oui, nature de l'acte : Acte de Donation

C- CONFORMITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

1- Le projet est-il susceptible d'entrainer le transfert ou relocalisation de familles ou des individus ?

Oui Non X Si oui, combien ?Pour quel motif
?.....

Si oui, mesures à envisager :

-
- 2- Le projet est-il susceptible d'entraîner l'exclusion de personnes handicapées, de personnes âgées ou des personnes vulnérables telles que les femmes et les enfants ? Oui Non X Si oui, combien ? Pour quel motif ? Si oui, mesures à envisager
.....
- 3- L'infrastructure qui sera construit par le projet sera-telle facilement accessible aux handicapés physiques, aux personnes âgées et aux personnes marginalisées ?
Oui X Non Si non, quelles dispositions à prendre ?
- 4- Y a-t-il des contraintes majeures d'origine locale ou extérieure (ex. risques de conflits, tensions dans la communauté, ou autres facteurs environnementaux et / ou sociaux sous-jacents ?) pouvant entraver la bonne exécution du projet lors de l'installation du chantier ?
Oui Non X Si oui, lesquelles ?
.....
- Si oui, mesures à envisager :
.....
- 5- Le projet entraînera-t-il la dégradation ou l'érosion des sols dans la zone (ou d'autres impacts négatifs sur l'environnement) ?
Oui Non X Si oui, mesures à envisager :
.....
- 6- Le projet empêchera-t-il l'utilisation ou l'accès facile à certaines ressources naturelles ou économiques dans la zone ? Oui Non X Si oui, mesures à envisager.....
- 7- Le projet générera-t-il des déchets pouvant affecter négativement les sols, la végétation, les rivières, les sources ou les eaux souterraines de la zone ? Oui Non X Si oui, mesures à envisager :
.....
- 8- Le projet entraînera-t-il des risques pour la santé ou la sécurité humaine du personnel ou des populations riveraines pendant et/ou après la construction ?
Oui Non X Si oui, mesures à envisager :
- 9- Le projet amènera-t-il des changements dans la distribution des personnes et/ou des animaux de la zone ? Oui Non X Si oui, mesures à envisager :
.....
- 10- Le projet requiert-il de gros volumes de matériaux de construction (sable, gravier, pierres, eau, bois de feu) ? Oui Non X Si oui, mesures à envisager :
.....
- 11- Le projet pourra-t-il altérer un quelconque site d'héritage culturel, historique, archéologique ou requérir des excavations à côté de tels sites ? Oui Non X
Si oui, mesures à envisager:.....
- 12- Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres publiques de façon temporaire ou permanente pour son développement ? Oui Non X Si oui, mesures à envisager:.....
- 13- Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente pour son développement ? Oui Non X Si oui, mesures à envisager :

14- Est-ce que le projet va causer la perte temporaire ou permanente de cultures, arbres fruitiers ou infrastructures domestiques (telles que des greniers, toilettes extérieures ou cuisines, etc.) ? Oui Non X Si oui, mesures à envisager:.....

15- Le projet engendrera-t-il la production (ou l'augmentation de la production de déchets solides ou liquides) pendant ou après les opérations ?(Eaux usées, déchets médicaux, déchets domestiques et eaux usées ou déchets de construction), Oui Non X

Si oui, mesures à envisager :

Au cas où la latrine, le dispositif de traitement de déchets (de marchés ou d'hôpitaux) est requis, comment en sera assurée la maintenance ? la communauté avec l'appui du conseil communal utilisera les services de PME évoluant dans le domaine de l'assainissement pour le curage et le transport des déchets.

16- A quelle distance se trouve le cours d'eau le plus proche ?m de

17- Le projet va-t-il affecter ou perturber les habitats naturels, les aires protégées, les ressources en eau, les zones sacrées ou le milieu de vie des populations riveraines ? Oui Non X

Si oui, mesures à envisager :

18- Comment les femmes seront-elles associées à la conception, à la mise en œuvre et à la gestion du projet ? Les femmes sont impliquées depuis l'identification, elles sont membre du comité de suivi et de gestion et également représentés au sein de l'APEAE

Fiche remplie par :

19- Nom :

- **Prénom : KADIATOU**
- **Adresse : CCF**
- **Signature :**
- **Code fiche :**
- **Copie à :** O5

Fait à Kaalan le,/..../2025

Fiche remplie par : NOM : ----- PRENOMS : ----- ; FONCTION : -----
SIGNATURE : ----- DU ----/----/2025

Labé, le/...../20

Visa de conformité de l'Agent Régional de Suivi (ARS)

FICHE DESCRIPTIVE DU MICROPROJET		
Informations générales		
Date de remplissage :	__07_ __10_ _2025_	
Région Administrative : __LABE__	CODE REGION	_2025_ _10_ _08_
Préfecture : __LABE__	CODE PREFECTURE	_2025_ _10_
CR / : __KAALAN__	CODE CR/CU	_2025_ _10_
District __KAALAN CENTRE__	CODE DISTRICT/QUARTIER	_2025_ _10_
Localisation (site d'implantation du microprojet)	__KAALAN CENTRE__	
Coordonnées géographiques du site d'implantation du microprojet	Longitude : (x)	_Longitude : -12.15926
	Latitude : (y)	Latitude : 11.30833
Libellé du microprojet retenu	Construction d'une clôture en dure de 400ML à l'école primaire de kaalan centre, secteur du centre, commune rurale de kaalan, préfecture de labe, région administrative de labe	
Type du microprojet	__CONSTRUCTION__	
Domaine/secteur du microprojet	EDUCATION	
Nom du Programme Annuel d'Investissement (PAI)	PAI 2024 ANAFIC	
Résilience au Changement Climatique		
1/ Le microprojet correspond-t-il à une ou plusieurs options d'adaptation identifiées lors du DSEL ?	OX Oui	O Non
Si OUI : Photographier la page correspondante de la liste d'activités d'adaptation au changement climatique du rapport DSEL		
2/ Le microprojet est-il issu de la liste des microprojets climato-résilients ?	OX Oui	O Non
3/ Si Non, le microprojet a-t-il fait l'objet d'une évaluation via la grille d'évaluation climatique ?	O Oui	O Non
4/ Si Oui, quel est le niveau attribué au microprojet ?	O Niveau 1	O Niveau 2
	Action1 : La construction d'une clôture à l'école est de sécuriser les élèves.	
	Action2 : La sécurisation du périmètre va permettre de diminuer l'école buissonnière	
5/ En fonction du niveau, quelles sont les actions climatiques prévues, conformément à la grille d'évaluation climatique ?		
Budgétisation participative		
PAI reflète-t-il les priorités des citoyens identifiées lors de la budgétisation participative (BP) ?	O Xoui	O Non
Si OUI : Photographier la liste des actions retenues lors du processus BP à travers le rapport BP de l'exercice		

Vulnérabilité sociale		
1/ Le microprojet répond-t-il aux besoins des femmes, des jeunes et/ou d'autres groupes vulnérables tel qu'identifié dans l'outil de vulnérabilité social, exploité lors du DSEL ?	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Type de réalisation		
Type de travaux à réaliser (Construction et sécurisation)	<input type="radio"/> 1. Construction	<input type="radio"/> 2. Réhabilitation
	<input type="radio"/> 3. Extension	<input type="radio"/> 4. Autre _____ X _____
Ressources financières		
Source de financement retenue	<input checked="" type="radio"/> 1. FNDL	<input type="radio"/> 2. FODEL
Coût estimatif de réalisation prévu	513 125 640 GNF	
Coût estimatif des actions climatiques prévues dans le microprojet contribuant à la résilience climatique	GNF	
Bénéficiaires directs de services		
Total bénéficiaires (novembre)	_____	
Femmes (Nombre)	_____	
Jeunes (Nombre)	_____	
Bénéficiaires directs de services du microprojet estimés (Nombre)	_____	

Fiche remplie par : NOM : ----- PRENOMS : ----- ; FONCTION : -----
 SIGNATURE : ----- DU ----/----/2025

Labé, le/...../2025

Visa de conformité de l'Agent Régional de Suivi (ARS)

Sekou Marouf THIAM

FORMULAIRE DE RECOMMANDATION

Sur financement de L'Agence National de financement des Collectivités (ANAFIC), la Commune Rurale de Kaalan, Préfecture de Labé, a identifié dans son programme annuel d'investissement de l'année 2024, les activités suivantes :

- **Construction d'une clôture en dure de 400ML à l'école primaire de kaalan centre, secteur du centre, commune rurale de kaalan, préfecture de Labé, région administrative de Labé**
Pour un montant **Quatre cent treize million huit cent onze mille Guinée Nouveaux Francs.**

Recommandations

Sur la base des résultats de l'examen socio-environnemental, le sous-projet ci-dessus est classé dans la Catégorie

Catégories		Microprojets
<input checked="" type="checkbox"/>	Catégorie C :	Aucune mesure sociale, ni environnementale n'est requise et ce sous-projet peut être mis en œuvre immédiatement
<input type="checkbox"/>	Catégorie B2 :	De simples mesures d'atténuation seront entreprises avant et pendant la mise en œuvre de ce sous-projet
<input type="checkbox"/>	Catégorie B1 :	Une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et/ou un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) ou un tableau PGES est exigé avant la mise en œuvre de ce sous-projet

Visa de conformité du Directeur Préfectoral de l'Environnement :

Labe, le / /2025

Abdoulaye 1 BAH

Visa de conformité du Responsable des Politiques de Sauvegarde Environnementale et Sociale de l'ANAFIC :

Conakry le / /2025

El Hadj Kamba Sylla

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES) DE MICROPROJET :

A. Titre du microprojet :

- **Construction d'une clôture en dure de 400ML à l'école primaire de kaalan centre, secteur du centre, commune rurale de kaalan, préfecture de Labé, région administrative de Labé**

B- Catégorie environnementale :

1- Localisation :

- Région Administrative : Labé
- Préfecture : Labé
- Commune Rurale de : Kaalan

Coordonnées : **Longitude : -12.15926**

Latitude : 11.30833

C- Identification : Education

Coût total des travaux : **513 125 640 GNF**

- Etat d'avancement : élaboration du PAI
- Entreprise :
- N° Contrat :
- Date démarrage des Travaux :
- Date Prévue de fin des Travaux :
- Superviseur des travaux :
- **Gestion environnementale et sociale**
- **E1. Mesures relatives à la compensation (sécurité foncière, relocalisation, restriction d'accès) : pas prévue.**
- **E2. Mesures environnementales et sociale**

- Application des mesures concernant le repli de chantier (ramassage des déchets solides) ;
- Fermeture de carrière pour les remblais ;
- Formation des membres du comité de suivi et de gestion sur l'entretien ;
- Formation et sensibilisation des bénéficiaires sur l'utilisation rationnelle et la protection des installations

E2. Mesures environnementales et sociale

Planning des mesures (PGES)

Phases	Activités source de l'impact	Composante de l'environnement Affectée	Impacts	Mesures d'atténuation ou de compensation	Indicateurs d'exécution	Responsable de l'exécution	Suivi	Coût (GNF)
Implantation du chantier	Débroussaillage des herbes et fouilles	- Herbes -Terre	-Terrain dénudé -Terre arable dégagée	Mise en place des plantes le long du cours d'eau	-Schéma d'aménagement du site -Nombre de plants mis en place	PME	Cantonnement forestier, CSG et ATEC	PM
Exécution des travaux	Opérationnalisation du personnel Activité d'aménagement du bas-fond	-Le sol -L'eau	-Risque d'accident -Excavation des sols -Coupe du bois rond	-Port et usage du matériel de sécurité -Remblaiement -Nettoyage du chantier -Reboisement	-Kit de sécurité utilisé -Superficie nivelé -Nombre de plants reboisés	PME	Cantonnement forestier ; CSG et ATEC	PM
Replis du chantier	Ramassage des débris de chantier	- Le sol	Existence des déchets solides sur le sol (morceaux de fer, de pointe et de bois)	Port de chaussure de sécurité et de matériels de protection	- Quantité de déchets solides ramassés	PME	Cantonnement forestier, CSG et AREC	PM

Recommandations

- 1- Le Chef de Cantonnement Forestier (CCF) doit veiller au respect des clauses contractuelles surtout les aspects liés à la protection de l'environnement ;
- 2- Former les membres du comité de suivi et de gestion sur les mesures environnementales et sociales ;
- 3- Sécuriser le chantier pour éviter l'intrusion de personnes étrangères ne connaissant pas les mesures de protection au chantier.

PREFECTURE DE LABE

.....
SOUS-PREFECTURE DE KAALAN

.....
COMMUNE KAALAN

.....
N°...../SP/CR/K/2025

REPUBLIQUE DE GUINEE



Travail-Justice-Solidarité

EXTRAIT DU PROCES VERBAL D'ADOPTION DES MICROPROJETS DU PAI CONFORTATIF

Les membres de la délégation spéciale de la Commune de KAALAN Préfecture de LABE, réunis en séance extraordinaire du **07/10/2025** adoptent à l'unanimité le PAI confortatif 2024. Ils autorisent le président à demander une partie du financement du dit PAI à l'**ANAFIC (l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales)**

Fait à Kaalan, le / /2025

Signataires :

N°	Prénoms et noms	Fonctions	Signatures
1	Mamadou Mouctar DIALLO	Président	
2	Amadou TOUNKARA	1er Vice- Président	
3	Mamadou Dian DIALLO	Membre	
4	Thierno Mamadou Bilo SOW	Membre	
5	Mariama Diouldé DIALLO	Membre	
6	Amadou Oury SANGARE	Membre	
7	Mamadou Alpha DIALLO	Membre	

Le Président

Mamadou Mouctar DIALLO

PREFECTURE DE LABÉ

REPUBLIQUE DE GUINEE

.....
SOUS-PREFECTURE DE KAALAN

.....
COMMUNE RURALE DE :KAALAN

N° /SP/CR/2025



Travail-Justice-Solidarité

FICHE D'ENGAGEMENT DE LA COMMUNE POUR L'ENTRETIEN ET LA FONCTIONNALITE DES INFRASTRUCTURES

La commune de rurale de Kaalan, Préfecture de LABE, Région Administrative de Labé, s'engage à procéder annuellement à une prévision budgétaire et mobiliser effectivement un fonds suffisant permettant d'assurer de façon régulière, l'entretien et la fonctionnalité des infrastructures publiques.

En foi de quoi, nous vous délivrons le présent engagement pour servir et valoir ce que de droit.

Kaalan, le / /2025

SIGNATAIRES

Le Président du District de kaalan centre

Le Président

Elhadj Oumar DIALLO

Mamadou Mouctar DIALLO

La représentante des femmes

.....

PREFECTURE DE LABE

REPUBLIQUE DE GUINEE

.....
SOUS-PREFECTURE DE KAALAN

.....
COMMUNE RURALE DE KAALAN

.....
N° /SP/CR/K/2025



Travail-Justice-Solidarité

CONVENTION DE SUIVI ET DE GESTION

Entre :

La commune Rurale de Kaalan

Préfecture de : Labé

Région Administrative de : Labé

La commune de kaalan, représentée par son Président de délégation Spéciale **Mamadou Mouctar DIALLO**

Et

Le Comité de Suivi et de Gestion des travaux de :

- **Construction d'une clôture en dure de 400ML à l'école primaire de kaalan centre, secteur du centre, commune rurale de kaalan, préfecture de labé, région administrative de labé**

Est composé comme suit

N°	PRENOMS ET NOM	FONCTION
1	El. Mamadou Oury DIALLO	Président
2	Mamadou Moustapha DIALLO	Membre
3	Sadou BARRY	Membre
4	Saikou Oumar	Membre
5	Mamadou Saliou DIALLO	Membre

Le Comité de Suivi et de Gestion est une structure permanente responsable d'une part, de la réalisation d'une infrastructure et d'autre part, de sa gestion. Ce comité assure un rôle organisationnel et technique. Ses responsabilités sont pour toute la durée de vie de l'infrastructure.

La présente convention est établie pour définir les rôles du CSG et du Conseil communal dans le cadre de la gestion de l'infrastructure ou l'équipement.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention définit les relations entre le Comité de Suivi et de Gestion (CSG) de la commune de Kaalan concernant la réalisation : **Construction d'une clôture en dure de 400ML à l'école primaire de kaalan centre, secteur du centre, commune rurale de kaalan, préfecture de labe, région administrative de labe**

ARTICLE 2 : Rôle du Comité

Par la présente, le CSG s'engage à suivre et gérer au mieux l'ensemble de la microréalisation citée en Article 1. Il s'appuiera pour le faire, sur le personnel qui est affecté par l'Etat ou par la Commune et qui est, par le fait même le responsable et l'exploitant direct de ces infrastructures.

Ce comité sera appuyé pour des aspects techniques et d'appui conseil par :

- Kadiatou CAMARA ATEC
- Thieno Ousmane BALDE Ingénieur Conseil
- Amadou SY DMR

Le comité de suivi et de Gestion a principalement pour mission de :

c. Au cours de la réalisation du microprojet :

- Assurer la participation communautaire.
- Comptabiliser les contributions du district bénéficiaire de l'infrastructure.
- Contrôler la gestion des stocks de matériaux présents sur le chantier.
- Faire le suivi et le contrôle du personnel présent sur le chantier.
- Faire le suivi et le contrôle rapproché des travaux sur une base quotidienne.

d. Après la réalisation de l'infrastructure :

- Sensibiliser les populations sur l'utilisation de l'infrastructure.
- Sensibiliser les populations sur la « culture » de l'entretien.
- Confirmer les coûts récurrents de fonctionnement de l'infrastructure dont l'entretien et les ressources correspondantes mobilisables estimés avant la réalisation de l'infrastructure.
- Mobiliser les ressources nécessaires pour le fonctionnement et l'entretien et les gérer correctement pour un service de qualité.
- Organiser les équipes de travail et assurer le suivi des différentes opérations qu'implique le fonctionnement de l'infrastructure dans l'entretien ou la réparation.

ARTICLE 3 : Rôle de la commune

La Commune est le maître d'ouvrage de toutes les actions communautaires conduites sur son territoire. À ce titre elle est responsable de :

- Superviser le travail du CSG en vue de s'assurer que la délégation de suivi et d'entretien se passe dans de bonnes conditions.
- Approuver le budget annuel présenté par le CSG.
- Demander un PV des missions d'évaluation des états des lieux des infrastructures.

- Réaliser des missions de supervision inopinées, aux périodes de réparation des microréalisations, en vue de s'assurer que le travail est convenablement réalisé.
- Relever le bureau du CSG si ce dernier n'assure pas le travail conformément à la présente convention.
- Prendre en charge ou participer aux réparations coûteuses d'infrastructures, qui ne peuvent être totalement supportées par les ressources propres du CSG.
- Classer toutes les informations collectées trimestriellement et transmises par le CSG.

ARTICLE 4 : Rôle du personnel technique affecté

Le personnel technique affecté par l'État ou la commune supervise le fonctionnement et la gestion des installations. À ce titre, il doit :

- S'assurer de l'ouverture du compte bancaire spécifique à la gestion des infrastructures.
- S'assurer que la gestion des ressources collectées par le CSG se fait dans la transparence, et que les résultats sont affichés sur un tableau d'affichage.
- Fournir au CSG le budget annuel des installations, pour son approbation avant transmission aux autorités de tutelle.
- Participer à la préparation de l'état de lieu des infrastructures au moins un mois avant l'établissement du budget annuel afin que le montant planifié pour l'entretien soit bien conforme aux besoins d'entretien et de réparation.
- Participer à la bonne marche des travaux d'entretien à la fin de la saison des pluies (au cours du mois de décembre).
- Fournir le bilan des comptes chaque mois au CSG et transmettre le bilan annuel au Conseil Communal après certification du CSG.
- Informer le CSG ou, en second lieu, le Conseil Communal de tout dysfonctionnement au sein de l'infrastructure.
- Transmettre au CSG et à la commune à l'Agent Technique, toutes les informations et données relevant de leur domaine d'intervention.

ARTICLE 5 : Rôle de l'Agent Technique

L'Agent doit aider le conseil communal et le CSG à rendre fonctionnel le dispositif. Il appuie donc la mise en place d'un système de suivi évaluation qui comprendra des informations à collecter trimestriellement et à transmettre au CC.

ARTICLE 6 : Moyens mis en œuvre

Le travail du CSG est basé sur le volontariat.

Le Conseil Communal, le personnel technique affecté aux infrastructures fonctionnent chacun sur leur propre budget et n'ont à prendre en charge aucune dépense relative au fonctionnement des autres structures.

ARTICLE 7 : Responsabilités des parties

Le CSG est responsable de la gestion des microréalisations (principales et connexes). En cas de problème au niveau d'une installation, il doit en informer le Conseil Communal qui organisera une mission conjointe avec le personnel technique affecté, en vue de trouver une solution au problème soulevé.

En cas de défaillance grave d'un responsable, il revient au CSG de demander au Conseil Communal de procéder à une demande de remplacement du personnel incriminé.

Le Conseil Communal peut demander la relève du CSG en cas de non-respect des termes du présent contrat.

La commune et le Comité de suivi et Gestion doivent fournir toutes les informations relatives à l'entretien des microréalisations financées par le Projet, à toutes missions de suivi/contrôle/audit qui auront lieu dans la commune (ARA, SPD, CNC, Directions Nationales, consultants, bailleurs, etc.).

ARTICLE 8 : Règlement des litiges

Tout différent relatif à l'interprétation et à l'application de la présente convention sera réglé à l'amiable. A défaut il sera soumis aux services préfectoraux concernés.

ARTICLE 9 : Validité et durée de la présente convention

La présente convention entre en vigueur dès la signature par les parties. Elle cessera de plein droit en cas de dissolution du CSG, qui fera l'objet d'une délibération du Conseil Communal.

Fait pour valoir ce que de droit

Kaalan, le / /2025

Noms et signatures de :

Le Président de la commune

Approbation de la Préfecture (DMR)

Mamadou Mouctar DIALLO

Amadou SY

Président du CSG.

El. Mamadou Oury DIALLO

FICHE DE MICROPROJETS

JUSTIFICATION / NÉCESSITÉ DU MICRO-PROJET

Courte description du microprojet :

- **Construction d'une clôture en dure de 400ML à l'école primaire de kaalan centre, secteur du centre, commune rurale de kaalan, préfecture de Labé, région administrative de Labé**

Cette activité a été retenue lors du conseil communal tenue le 07/10/2025 par l'ensemble des membres de la délégation spéciale en vue de :

- **Construction d'une clôture en dure de 400ML à l'école primaire de kaalan centre, secteur du centre, commune rurale de kaalan, préfecture de Labé, région administrative de Labé**

Pour ce faire, nous sommes disposés à assurer sa protection contre toute destruction par les personnes mal intentionnées.

Pour parvenir à la réalisation du microprojet, la Commune a utilisé les compétences aussi bien du SPD et STD, des agents d'appui de proximité, des consultants, pour l'élaboration et la formalisation du dossier technique.

Par la réalisation de ce microprojet, la collectivité vise à améliorer l'éducation et la sécurité des élèves

Disponibilité et accessibilité du service dans le milieu :

Ce projet est situé dans le district de kaalan centre

Changements attendus par la réalisation du microprojet :

Le projet contribuera à améliorer la sécurisation des élèves

Particularités du projet : les ben

Les niveaux : de l'identification, planification, l'exécution et au suivi-évaluation.

ÉVALUATION DES COÛTS DU MICRO-PROJET EN (GNF)

N°	Désignation et sites des microprojets	%	Total (en GNF)		
			Budget CR	ANAFIC	TOTAL
1	Construction d'une clôture en dure de 400ML à l'école primaire de kaalan centre, secteur du centre, commune rurale de kaalan, préfecture de Labé, région administrative de Labé		00%	100%	
	Etude et suivi	6%		24 828 660	
	TVA	18%		74 485 980	
	Total			413 811 000	413 811 000

Suivant les devis estimatifs des microprojets, ci-dessus énumérés, le coût total des investissements s'élève à **Quatre cent treize millions huit cent onze mille Guinéen Francs.**

CONDITIONS ESSENTIELLES DE RÉUSSITE DU MICRO –PROJET

- **Au niveau local :**
La mise en place des commissions et comités pour une meilleure implication et de suivi du projet par les bénéficiaires pour une meilleure appropriation
- **Au niveau des services déconcentrés :**
L'appui constant dans le suivi de la réalisation du projet, va permettre le respect des cahiers de charge et du délai de réalisation.
- **Au niveau national :**

L'accompagnement et l'appui à l'orientation des projets de développements dans les collectivités.

LES DIFFICULTÉS ENVISAGÉES ET LES SOLUTIONS POUR Y REMÉDIER :

- Le retard dans la mise en œuvre du projet ;
Mais toutes les dispositions sont prises à travers les comités de suivi et de gestion pour un bon déroulement des activités dès le début des travaux.

Synthèse des résultats de l'analyse de la viabilité à moyen/long terme du microprojet

Au plan technique et humain :

Ces exigences techniques sont traduites sur le terrain par le SPD à travers les STD en charge de l'administration qui sont impliqués dans le processus.

Les membres du comité de suivi, d'entretien et de gestion seront suffisamment outillés sur leurs rôles et responsabilités et la maîtrise d'ouvrage communautaire afin d'en assurer sa pérennité

Au niveau social :

La mise en place des commissions et comités pour une meilleure implication et de suivi du projet par les bénéficiaires pour une meilleure appropriation

Au plan environnemental :

Le Chef de Cantonnement Forestier (CCF) doit veiller au respect des clauses contractuelles surtout les aspects liés à la protection de l'environnement ;

Former les membres du comité de suivi et de gestion sur les mesures environnementales et sociales ;

Sécuriser le chantier pour éviter l'intrusion de personnes étrangères ne connaissant pas les mesures de protection au chantier.

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES MICROPROJETS DE LA COMMUNE DE KAALAN

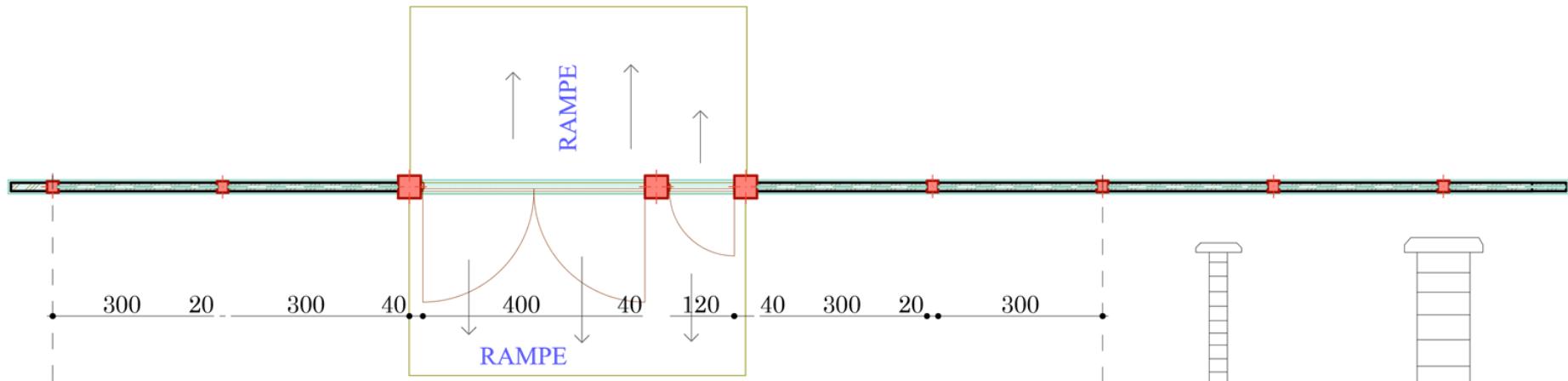
**DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF POUR LA CONSTRUCTION D' UNE CLOTURE EN DURE DE 400 ML A
L'ECOLE PRIMAIRE DE KAALAN CENTRE, SECTEUR DU CENTRE, COMMUNE RURALE DE KAALAN,
PREFECTURE DE LABE / REGION ADMINISTRATIVE DE LABE**

N°	DESIGNATION	UNITE	QTITE	P UNITAIRE	MONTANT
1	Installation et replis du chantier	fft	1	5 000 000	5 000 000
2	Plaque d'identification du chantier	U	2	1 000 000	2 000 000
	TERRASEMENT				
1	Fouilles en rigole	m3	80	35 000	2 800 000
2	Remblai				
3	Remblai de fouilles en rigole	m3	40	30 000	1 200 000
	Sous-total I				11 000 000
II	GROS ŒUVRE				
1	Fondation				
	Béton de propreté dosé à 150kg/m3	m3	12	1 800 000	21 600 000
2	Infrastructures				
	Mur de soubassement en agglos plein de 20	m ²	72	1 500 000	108 000 000
3	Ouvrages en béton				
	Chainage bas en béton dosé à 350kg/m3	m3	16	2 000 000	32 000 000
5	Superstructure				
	Mur en élévation en agglos creux de 15	m2	800	65 000	52 000 000
	Ouvrage en béton armé				
	Poteaux en béton armé dosé à 350kg/m3	m3	6,4	2 000 000	12 800 000
	Chainage haut en béton arme 350kg/m3	m3	16	2 000 000	32 000 000
10	ENDUIT				
	Enduit extérieur et intérieurs dosé à 400 kg/m3	m2	1760	42 000	73 920 000
	Rampe d'accès en béton armé dosé à 350kg/m3	m3	1	2 000 000	2 000 000
	Sous-total II				334 320 000
III	MENUISERIE METALIQUE				
	Portail 4x2,20	u	1	3 966 000	3 966 000
	Portillon de 1,50 m x 2,5m	u	2	1 000 000	2 000 000
	Calligraphie	u	1	925 000	925 000
	Sous-total III				6 891 000
IV	PEINTURE				
	Peinture vinylique sur mur intérieurs et	m2	1760	35 000	61 600 000
	Peinture Glycéro sur métallique	m2	16,3	30 000	489 000
	Sous-total IV				61 600 000
	TOTAL CLOTURE				413 811 000
	TOTAL GENERAL HT				413 811 000
	TVA	18%			74 485 980

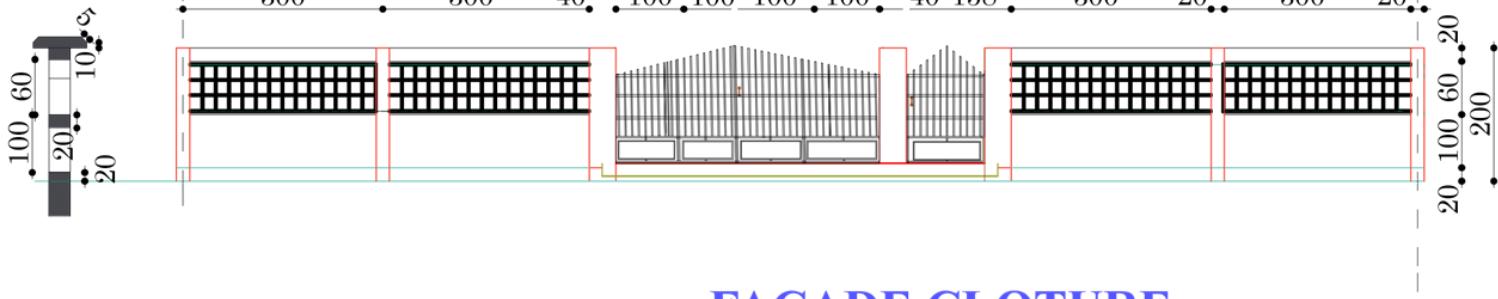
PRESTATION INGENIEUR CONSEIL	6%		24 828 660
TOTAL GENERAL TTC			513 125 640
Arreté le present devis sur le montant de 513 125 640 Cinq cent treize millions cent vingt cinq mille six cent quarante francs guineens TTC			

Ingénieur conseil

THIERNO OUSMANE BALDE



VUE EN PLAN



FACADE CLOTURE

TDR ET CONTRAT DE L'INGENIEUR CONSEIL / PRESTATAIRE
TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'INGÉNIEUR-CONSEIL

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme Annuel d'Investissement, la commune de Kaalan a obtenu de L'ANAFIC un financement lui permettant la réalisation en lot unique de : **CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE EN DURE DE 400 ML A L'ECOLE PRIMAIRE DE KAALAN CENTRE, SECTEUR DU CENTRE, COMMUNE RURALE DE KAALAN, PREFECTURE DE LABE / REGION ADMINISTRATIVE DE LABE**

Une partie de ce fonds est utilisée pour le recrutement d'un Ingénieur-Conseil devant assister la Commune rurale de Kaalan dans le choix des Entrepreneurs et dans la supervision des travaux d'exécution des micro-projets.

Mandat de l'Ingénieur-Conseil

Appui à la Commune rurale de Kaalan dans la mise en œuvre de son Programme Annuel d'Investissement (PAI), exercice 2024.

Etude systématique de tous les micro-projets sélectionnés dans le PAI. Pour chaque microprojet, l'étude permettra l'élaboration du dossier technique renfermant les éléments principaux ci-après :

Les études d'exécution du micro-projet (levée topographique, études du sol)

L'élaboration des plans détaillés côtés

La rédaction du descriptif d'exécution ;

L'élaboration du devis quantitatif et estimatif prévisionnel ;

L'élaboration du plan journalier d'exécution

3. Sur la base de ces études, élaboration du dossier d'Appel d'Offres Local pour chaque microprojet comprenant :

Avis d'Appel d'Offres

Soumission ;

Instructions aux Soumissionnaires

Devis descriptif

Devis quantitatif

Bordereau des prix unitaires

Devis estimatif

Plans côtés des travaux

Planning des travaux

Projet de contrat commune -Entrepreneur

Appui systématique à la commune et notamment les membres de la délégation spéciale, les Districts bénéficiaires du micro-projet dans la maîtrise de toute la procédure de passation des marchés.

Assister à toutes les séances d'ouverture des plis de la commune rurale en donnant les avis et les conseils nécessaires pour le choix du soumissionnaire le plus qualifié.

Après l'attribution du marché, assister la commune dans la rédaction, la signature et la mise en vigueur du contrat commune -Entrepreneur.

En sa qualité d'Ingénieur- Conseil, il assure le suivi de l'exécution des travaux depuis la notification de "l'Ordre de Commencer les travaux" jusqu'à la réception provisoire, puis à la réception définitive (six mois après la réception provisoire), en élaborant à chaque étape les documents requis (ordre de service, PV visite des chantiers, attachements, PV réception des travaux)

8. Établir un rapport détaillé d'exécution de son mandat à la commune (original) et une copie à la préfecture

Assurer la formation des membres des comités de suivi et d'entretien mis en place et leur doter des outils simplifiés de suivi des travaux et de gestion des chantiers

Produire les rapports d'étape et le rapport d'achèvement.

Profil de l'Ingénieur Conseil

être un Ingénieur de Génie-Civil, Ingénieur de Génie Rural ou équivalent

avoir une expérience confirmée (de 3 ans au moins) dans les études similaires

avoir une bonne connaissance du milieu d'intervention (Parler la langue du terroir et connaître les coutumes. Sont des atouts)

avoir un esprit d'analyse et de synthèse, et une bonne capacité de communication

disposer d'un support logistique minimum nécessaire à l'exécution du mandat (machine à écrire simple, électrique ou micro-ordinateur, papier pour dessin format A4, stylos, crayon, gomme...)

Etre inscrit sur la liste des Ingénieurs –conseil pré-qualifiés

Durée / Mission

La durée de la mission est au maximum d'un (01) an, le temps nécessaire pour la mise en œuvre du PAI avec possibilité de reconduction pour deux PAI (trois ans successifs). Au-delà de trois ans, la Commune doit recruter un autre Consultant.

Résidence de l'Ingénieur Conseil

Le lieu de résidence sera obligatoirement la commune rurale pendant l'exécution des travaux

CONTRAT DE CONSULTANT (INGENIEUR CONSEIL)

Préfecture DE LABE

Commune rurale de Kaalan

Services de l'ingénieur conseil pour les travaux de :

**CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE EN DURE DE 400 ML A L'ECOLE PRIMAIRE DE KAALAN CENTRE,
SECTEUR DU CENTRE, COMMUNE RURALE DE KAALAN, PREFECTURE DE LABE / REGION ADMINISTRATIVE
DE LABE**

Le présent contrat est conclu le/...../2025, entre la **Commune rurale de Kaalan et Thierno Ousmane BALDE** pour les services de prestation en qualité d'Ingénieur Conseil ci-dessus énumérés.

ETENDUE DES PRESTATIONS

Les prestations de services objet du contrat se feront conformément aux termes de référence décrits en Annexe A au présent contrat,

MONTANT DU CONTRAT :

Le montant du contrat est fixé à **Vingt-quatre millions huit cent vingt-huit mille six cent soixante francs guinéens (24 828 660 GNF) francs guinéens**. Ce montant est fixe et non révisable.

DUREE DU CONTRAT

Le contrat est d'une durée de **365 jours** à compter du versement de l'avance de démarrage.

DEROULEMENT DES PRESTATIONS

Les prestations devront s'exécuter selon le planning d'exécution présenté à l'Annexe B du présent contrat (proposition technique).

MODALITES DE PAIEMENT

Les montants dus seront payés de la manière suivante :

20% au démarrage des travaux, soit 4 965 732 GNF.

30% au premier décompte soit 50% d'exécutions physique de l'infrastructure, soit 7 448 598 GNF

25% au deuxième décompte soit 75% d'exécution physique de l'infrastructure, soit 6 207 165 GNF.

20% à la réception provisoire des travaux objet de la supervision, soit 100% d'exécution physique de l'infrastructure, soit 4 965 732 GNF.

5% dès la réception définitive des travaux objet de la supervision, soit 100% d'exécution physique, soit 1 241 433 GNF

Les paiements se feront sur présentation des factures et demande de paiement visé par l'ingénieur et transmis à la commune.

EXAMEN ET ACCEPTATION DU CONTRAT

Le contrat ne sera effectif qu'après signature par les deux parties.

KAALAN, le/ /2025

L'Ingénieur Conseil

Le Président

THIERNO OUSMANE BALDE

MAMADOU MOUCTAR DIALLO

Le chef d'antenne régionale de l'ARA Labé

Boubacar Dombel DIALLO

A. PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE

Monsieur le Président de la Délégation Spéciale de Kaalan

Objet : Services de consultation pour l'assistance technique à apporter pour les études et le suivi de la réalisation d'un microprojet inscrit dans le **PAI 2024** de la commune.

J'ai l'honneur de vous adresser en ma qualité d'Ingénieur conseil mes propositions aux fins de négociations pour les services visés en objet.

I. PROPOSITION TECHNIQUE

N°	Description des tâches	Durée en jour	Date début	Date achèvement
I	Phase I- Etudes du microprojet			
I-1	Visites de reconnaissance de la zone et levé préliminaire du site d'implantation vérification et appréciation de la mobilisation des agrégats sur le site			
I-2	Elaboration du plan annuel d'investissement (PAI) 2023 3-5 exemplaires)			
I-3	Elaboration des dossiers d'appel d'offres (DAO) pour le microprojet (10 copies)		PM	PM
I-4	Organisation et préparation des appels d'offre		PM	PM
I-5	Appui à la CR dans la passation des marchés (formation du CPM) ; ouverture des plis, évaluation des offres, attribution		PM	PM
II	Phase II suivi contrôle de l'exécution du microprojet			
II-1	Suivi-contrôle de l'exécution des travaux de réalisation du microprojet		PM	PM
II-2	Etablissement des différents rapports d'exécution	PM	PM	PM
II-3	Etablissement des différents PV de réception provisoire et définitive	PM	PM	PM
II-4	Production du rapport final	PM	PM	PM

Annexe C : proposition financière

Désignation	Coût du montant	Observation
Etude/Contrôle des travaux de construction.	24 828 660 GNF	6% du coût contractuel de L'infrastructure hors taxes

Arrêté la présente proposition à la somme de : **Vingt-quatre millions huit cent vingt-huit mille six cent soixante francs guinéens (24 828 660 GNF) francs guinéens**

Fait à le/...../ 2025

L'Ingénieur Conseil

THIERNO OUSMANE BALDE